



# LE DEVOIR



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La Cour suprême a accordé un an à Ottawa pour accoucher, s'il le désire, d'un nouveau cadre légal à la prostitution.

## Criminaliser les clients plutôt que les prostituées

Ottawa dit vouloir s'inspirer de l'opinion de Canadiens ayant pris part à une consultation sur la prostitution

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La table est mise pour la réforme des lois encadrant la prostitution au Canada. Une claire majorité de citoyens croit que ce ne sont pas les prostituées, mais plutôt leurs clients qui devraient être pourchassés par les policiers. Le ministre de la Justice dit vouloir s'inspirer de cette préférence pour son projet de loi à venir, même si les premières intéressées critiquent cette approche.



Peter MacKay

« Nous avons l'impression que [le modèle nordique] est la meilleure réponse pour protéger les Canadiens vulnérables »

Quelques jours avant Noël, la Cour suprême du Canada a invalidé les portions du Code criminel interdisant les bordels, le proxénétisme et la sollicitation. Les juges ont tranché que ces interdictions, en poussant les femmes vers la clandestinité, les obligent à prendre des risques et briment donc leur « droit à la vie, à la liberté et à la sécurité » garanti par la Charte des droits et libertés. Le tribunal a accordé un an à Ottawa pour accoucher, s'il le désire, d'un nouveau cadre légal à la prostitution. En l'absence d'action législative, ces trois pratiques deviendront légales.

Le gouvernement conservateur a déjà indiqué qu'il n'avait pas l'intention de présider à l'apparition de bordels rue Sainte-Catherine. Mais avant de déposer un projet de loi pour combler le vide laissé par la Cour, il a senti le besoin de solliciter l'avis des citoyens pendant un mois. Au total, un peu plus de 31 000 réponses en ligne ont été reçues par le ministère de la Justice.

L'analyse de ces avis, dévoilée lundi, permet de constater que 56% des répondants estiment que le fait d'acheter des services sexuels devrait être criminel. Mais ils ne sont que 34% à penser que la vente de ces services devrait être criminelle. Bref, les citoyens approuvent le « modèle nordique » consistant à criminaliser les clients, pas les prostituées.

« Nous avons l'impression que c'est la meilleure réponse pour protéger les Canadiens vulnérables et la communauté dans son ensemble », a indiqué le ministre de la Justice, Peter MacKay. Il a promis de déposer son projet de loi « au cours des prochains jours ».

### Une consultation dénoncée

Le « modèle nordique » a vu le jour en Suède, à la fin des années 1990. Il a inspiré la Norvège et pourrait devenir loi en France en 2015. L'idée consiste à raréfier la demande en imposant aux clients des amendes proportionnelles à leurs revenus. Des peines de prison d'un maximum de six mois sont possibles, quoique peu infligées. De l'avis de plusieurs, cette approche n'est efficace que parce qu'elle s'accompagne d'importantes campagnes de sensibilisation pour rendre inacceptable aux yeux du public l'achat de services sexuels.

À terme, le but de l'approche nordique est l'abolition de la prostitution.

Plusieurs intervenants, dont les trois femmes à l'origine de la cause s'étant rendue à

## Un deuxième pont pour l'A19

La structure réservée aux autobus s'ajoute au chantier, dont la facture grimpe de 200 millions

VALÉRIE MAYNARD

Le chantier de l'autoroute 19, qui doit relier Laval et Bois-des-Filion, dans la couronne Nord, prend du galon : l'aménagement d'un deuxième pont réservé aux autobus vient de s'ajouter au projet, a appris *Le Devoir*.

Ce vaste chantier sera « bonifié » pour inclure non seulement deux ponts, mais aussi deux échangeurs supplémentaires, ce qui fait grimper la facture. Estimé entre 350 et 400 millions

de dollars en mai 2013, le parachèvement de l'autoroute 19 est aujourd'hui assorti d'une enveloppe budgétaire de 500 à 600 millions de dollars.

Pendant que la voiture règne sur le pont de l'autoroute 25, que les discussions autour d'un éventuel système léger sur rail (SRL) sur le pont Champlain tournent en rond et que la piste cyclable sur le pont Mercier proposée par le fédéral terminera sa course... au milieu du pont, le projet de parachèvement de l'auto-

route 19 fait déjà une place importante au transport en commun.

Bonifié par rapport à l'ébauche présentée par Québec il y a un an, le nouveau projet met résolument les voies réservées au transport collectif et au transport actif au cœur de sa démarche. De fait, il s'agit de la première infrastructure au Québec dont les voies réservées sont intégrées à même la planification du projet.

VOIR PAGE A 8 : PONT

## WASHINGTON S'ATTAQUE AUX GES



JIM LO SCALZO NEWSCOM

Le dôme du Capitole, à Washington, aperçu derrière les rejets émis par l'unique centrale au charbon de la capitale américaine.

## Le plan Obama pour le climat

Les centrales devront réduire leurs émissions de 30% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2005

ALEXANDRE SHIELDS

Dans un geste politique pour le moins audacieux pour un président américain, Barack Obama a annoncé lundi son intention de mettre en place de nouvelles normes censées réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre des centrales électriques. Une décision qui démontre une volonté de regagner une certaine crédibilité dans les négociations internationales sur le climat, en plus de mettre davantage de pression sur le gouvernement Harper.

Selon le plan dévoilé par l'Agence de protection de l'environnement (EPA), les centrales qui produisent l'électricité

aux États-Unis devront globalement réduire leurs émissions de 30% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2005.

Un tel effort de réduction est d'autant plus important que les centrales du pays génèrent environ un tiers de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Il faut dire que le charbon, considéré comme le pire combustible fossile, est encore largement utilisé chez nos voisins du sud. Il fournit près de 40% de l'électricité du pays, devant le gaz naturel (30%) — en croissance en raison du gaz de schiste — et le nucléaire (19%). L'an dernier d'ailleurs, en raison des prix plus éle-

VOIR PAGE A 8 : CLIMAT

## TEST MINISTÉRIEL DE LECTURE EN 4<sup>E</sup> ANNÉE

### Les examens recorrectés pour cause de taux d'échec élevé

LISA-MARIE GERVAIS

Devant un taux d'échec inhabituellement élevé, le ministère de l'Éducation force tous les enseignants de la 4<sup>e</sup> année du primaire à corriger de nouveau l'épreuve ministérielle en lecture pour faire réussir plus d'élèves.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la notation de certaines questions de l'épreuve ministérielle obligatoire en lecture de fin du 2<sup>e</sup> cycle du primaire, qui compte pour 20% de la note finale, devra être entièrement modifiée. Dans la plupart des cas, les notes de cette épreuve, que les élèves ont passée il y a deux semaines, avaient déjà été envoyées aux élèves et aux parents.

Le ministère de l'Éducation ne nie pas qu'il a dû procéder des changements. « Certains milieux ont réagi assez vite et ne savaient pas trop comment se comporter face aux résultats des épreuves. Il y avait un grand écart entre l'évaluation en cours d'année faite par les enseignants et les résultats de l'épreuve ministérielle », a expliqué Jean-Guy Hamel, directeur de la sanction des études. « Dans des classes de 25, habituellement 3 ou 4 élèves éprouvaient des difficultés [...], mais avec l'examen du ministère, on se retrouvait avec 10 à 15 élèves en situation critique », a-t-il ajouté, se gardant de donner des détails sur le nombre d'échecs ou la moyenne à l'examen.

### Aucune note revue à la baisse

Les quelques élèves qui seraient défavorisés dans le recalcul de la note de l'examen garderont leur résultat initial. « Si, exceptionnellement, certains résultats étaient portés à la baisse à la suite de ces modifications, veuillez maintenir le résultat initial. En d'autres termes, aucun

VOIR PAGE A 8 : ÉCOLES



ALEXANDER ZEMLIANICHENKO ASSOCIATED PRESS

## AUJOURD'HUI



**Le Monde** › Ukraine. Les combats s'intensifient à Lougansk, bastion prorusse. Page B 5

**Actualités** › Commission Charbonneau. Les partis ont sacrifié des boucs émissaires, dit une ex-v.p. de Roche. Page A 2

**Économie** › La Caisse de dépôt et placement ouvre des bureaux à l'étranger. Page B 1

**Les Sports** › Canadien de Montréal. Un bilan positif et un avenir prometteur, selon la direction. Page B 6



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 4  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 4

## ACTUALITÉS

## ÉDUCATION

## Le milieu implore Québec de ne pas réduire son budget

LISA-MARIE GERVAIS

Le milieu de l'éducation a lancé un cri d'alarme pour que le gouvernement Couillard ne lui impose pas des compressions budgétaires supplémentaires. Celles-ci compromettent inévitablement les services aux élèves, ont déclaré d'une même voix enseignants, directions et commissions scolaires à la veille du dépôt du budget.

À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), la plus importante du Québec, de nouvelles compressions dans le budget « vont mettre à mal l'école publique » et remettront aussi en cause l'atteinte de l'équilibre budgétaire, a soutenu lundi la présidente, Catherine Harel-Bourdon, lors d'une conférence de presse. « On a atteint un seuil de non-retour ».

La CSDM a connu il y a trois ans un déficit record de près de 50 millions, mais estime avoir fait des efforts depuis, puisque ses frais d'administration sont de moins de 4%. Le déficit de l'année en cours pourrait être de 16 millions et l'objectif est d'atteindre le retour à l'équilibre d'ici 2016-2017. Il y a deux semaines, 25 postes de professionnels ont été supprimés, faute d'argent.

## Besoin de courage... et d'argent

Des compressions supplémentaires auront un impact sur la réussite des élèves, le décrochage scolaire, les élèves handicapés et en difficulté, la charge de travail des enseignants et la francisation des élèves en classes d'accueil, a fait valoir M<sup>me</sup> Harel-Bourdon. Les cinq syndicats représentant le personnel enseignant et non enseignant de la CSDM exhortent quant à eux le gouvernement à avoir le « courage politique de réinvestir dans le réseau des écoles

publiques les 550 millions de dollars réservés annuellement aux écoles privées ».

M<sup>me</sup> Harel-Bourdon a rappelé la situation difficile et particulière de la CSDM, due à sa surpopulation, à sa grande mixité sociale et à son grand nombre d'élèves issus de l'immigration. Alors que 1000 élèves de plus font leur entrée à l'école, 80% des écoles primaires sont déjà pleines. Une vingtaine de projets d'agrandissements sont en chantier et un rattrapage d'un milliard dans les dix prochaines années sera nécessaire pour rénover le parc immobilier de 200 écoles et enrayer le problème de moisissures.

## « Avec le programme d'austérité qui s'annonce, on s'en va dans la direction opposée »

« Avec le programme d'austérité qui s'annonce, on s'en va dans la direction opposée », a déclaré Jacques Dionne, commissaire parent au secondaire.

La CSDM regroupe environ 10% des élèves handicapés du Québec et dirige plusieurs écoles régionales et suprarégionales offrant des services à une clientèle lourdement handicapée. Or, ces services sont sous-financés. Le gouvernement n'assure que 10% de la facture de ces services au primaire et 14% de celle au secondaire. « Mais c'est du double que l'on aurait besoin », a insisté Marie-Josée Lapointe, présidente du Comité consultatif des élèves ayant des besoins particuliers, et mère d'un enfant trisomique.

La présidente de la Fédération des commissions scolaires, Josée Bouchard, a fait savoir qu'il y a une incohérence dans le discours d'austérité du gouvernement et sa priorité, qui est la réussite éducative. M<sup>me</sup> Bouchard a aussi souligné que les commissions scolaires ont besoin d'un peu plus de 300 millions de dollars pour assumer uniquement les coûts de système.

Le Devoir

## Un autre refuge pour femmes fermera le week-end

Après la Maison Marguerite, c'est au tour du refuge de jour pour femmes itinérantes Chez Doris, à Montréal, d'annoncer qu'il devra bientôt fermer ses portes durant les fins de semaine pour éviter l'endettement. « Cette année encore, deux de nos subventionnaires principaux ont réduit le montant qu'ils nous octroient: l'un de 21 000 \$ et l'autre de 2% », ont fait savoir par communiqué Gisèle Molgat et Nicole Saltiel, coprésidentes de la Fondation du refuge pour femmes Chez Doris. Le nombre de femmes qui fréquentent le refuge a doublé en sept ans alors que les subventions n'ont pas suivi, ajoutent-elles. « L'année dernière, nous avons servi plus de 40 000 repas, une augmentation de 9,5% par rapport à l'année précédente », écrivent-elles. Le refuge Chez Doris offre deux repas par jour aux femmes itinérantes ainsi qu'un abri contre les intempéries, les proxénètes et les violences de la rue. Il offre aussi une attention particulière aux femmes itinérantes inuites de Montréal.

Le Devoir

## Le NPD obligé de rembourser des millions de dollars en envois postaux ?

Ottawa — Le NPD pourrait être obligé de rembourser les envois postaux effectués par plusieurs dizaines de députés au frais des contribuables et ce remboursement pourrait atteindre plusieurs millions de dollars. Le Bureau de régie interne qui étudie à huis clos les dépenses de la Chambre des communes a conclu qu'un nombre d'élus néodémocrates ont violé les règles concernant les ressources parlementaires. Ce comité a étudié jusqu'à 1,8 million d'envois postaux utilisant des enveloppes de la Chambre des communes. Ces envois ont été effectués par l'entremise du service postal gratuit offert aux députés. Selon les conservateurs et les libéraux du comité, ces envois étaient partisans et contrevenaient donc aux règles internes régissant les dépenses des élus. Le NPD a réitéré par voie de communiqué lundi soir que ces envois « respectaient les règles en vigueur ». Le président de la Chambre des communes, Andrew Scheer, doit réagir à ce sujet, mardi matin.

La Presse canadienne

## COMMISSION CHARBONNEAU

## Les partis ont sacrifié des boucs émissaires

France Michaud a pris la défense des responsables du financement du PQ et du PLQ

BRIAN MYLES

Les responsables du financement du PQ Ginette Boivin et du PLQ Violette Trépanier ont trouvé une alliée en la personne de France Michaud. La principale responsable des dons occultes chez Roche s'est portée à leur défense, lundi à la commission Charbonneau, jugeant leur congédiement « injuste ».

« Les deux, c'étaient des personnes dédiées à leur parti. C'était pas dans les hautes sphères, mais c'est eux autres qui ont payé », a-t-elle dit lors de son témoignage. Selon M<sup>me</sup> Michaud, il aurait été plus simple que les partis fassent « mea culpa » sur le financement illégal, au lieu d'utiliser M<sup>me</sup> Boivin et M<sup>me</sup> Trépanier comme des boucs émissaires.

M<sup>me</sup> Trépanier et M<sup>me</sup> Boivin rappelaient toujours à France Michaud qu'elle devait respecter la loi électorale, interdisant les contributions d'entreprises aux caisses électorales des partis. « Elles espéraient qu'on ferait les choses bien. Elles ne m'ont pas donné de signe autre que ça », a-t-elle dit.

Par contre, les deux responsables du financement n'ont jamais mis l'ingénieure en garde contre l'utilisation de prête-noms, l'une des spécialités de Roche.

France Michaud a surtout déploré le renvoi de Ginette Boivin, en 2006. Leurs relations

étaient difficiles au début, car Roche avait la réputation d'être une firme « peinturée rouge ». Peu à peu, M<sup>me</sup> Michaud s'est liée d'amitié avec M<sup>me</sup> Boivin, « une femme entière » pour qui le PQ était l'équivalent « d'une deuxième famille ».

« La façon dont Ginette Boivin a été remerciée, je ne trouvais pas ça correct », a-t-elle dit. M<sup>me</sup> Michaud a été si vexée par le renvoi de son amie, à la suite de la publication du rapport Moisan sur le financement illégal, en 2006, qu'elle a cessé pratiquement toutes ses activités au bénéfice du PQ.

## Courir à sa perte

M<sup>me</sup> Michaud a été vice-présidente de Roche jusqu'à son arrestation, en février 2011, dans le dossier de l'usine de traitement des eaux de Boisbriand. Elle est accusée notamment de fraude, de complot et de corruption avec six autres coaccusés, dont l'entrepreneur Lino Zambito.

L'ingénieure, qui s'est présentée comme « une rentière », accuse le poids de plus de trois ans de tracasseries judiciaires. Pour des raisons médicales, elle a bénéficié d'une ordonnance de non-publication diffusée pour son témoignage. Ses propos pouvaient être rapportés en temps réel, mais les

images étaient libérées lors des pauses.

En milieu d'après-midi, le procureur Simon Tremblay a coupé court à l'exercice, en libérant la femme qui a semblé au bord de l'effondrement à plus d'une reprise lors de son témoignage.

France Michaud a couru à sa perte. À la suite de sa mutation du bureau de Roche à Québec à celui de Montréal, en 2003,

M<sup>me</sup> Michaud a été vice-présidente de Roche jusqu'à son arrestation, en février 2011

elle a « pris les devants » pour rencontrer Ginette Boivin et Violette Trépanier, afin de contribuer à leurs cocktails de financement. Son rôle s'est accru lorsque Marc-Yvan Côté est passé du rang de vice-président à celui de consultant, en 2005, à la suite de son témoignage embarrassant à la commission Gometry, où il a dû avouer qu'il avait fait du financement illégal au bénéfice du PLC.

M<sup>me</sup> Michaud cherchait à « centraliser » les contributions de Roche, une firme sollicitée de toutes parts pour contribuer au financement des partis. « Un moment donné, il faut être capable de dire non », a-t-elle dit.

La « centralisation » n'a pas entraîné une diminution des dons, mais une meilleure coordination en fonction des objectifs et des projets pararrés par Roche.

Entre 1998 et 2011, la firme a utilisé des prête-noms et des stratagèmes de fausse facturation pour faire des dons de près de 730 000 \$ aux trois partis provinciaux (dont 404 419 \$ au PLQ et 309 480 \$ au PQ). À l'époque, les firmes de génie-conseil auraient pu adopter le même slogan informel en matière de financement: « Tout le monde le fait, fais-le donc! »

« On le sait que c'est pas quelque chose qui est correct de faire du financement politique. On le faisait parce que tout le monde le faisait », a dit M<sup>me</sup> Michaud.

L'un des principaux actionnaires de Roche, André Côté, a décrit France Michaud comme l'une des principales responsables du financement illégal avec lui et Marc-Yvan Côté (un ancien ministre libéral dans le cabinet de Robert Bourassa). M<sup>me</sup> Michaud ne conteste pas ce titre peu enviable.

« J'aurais pu avoir le guts de dire "je ne donne plus", mais je ne l'ai pas eu », a-t-elle dit.

L'ex-vice-présidente de Roche n'a pas établi de lien entre les contributions politiques et l'octroi des contrats publics au provincial. Les dons étaient perçus comme une police d'assurance afin d'ouvrir des portes dans les cabinets ministériels et d'obtenir de l'aide en cas de problème dans les projets.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'augmentation de 1,5 milliard par an des dépenses en infrastructures sera vraisemblablement mise de côté par le gouvernement Couillard au dépôt du budget, mercredi.

## INFRASTRUCTURES

## Une autre promesse menacée par le budget Leitaio

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

« S'il y a la décote, c'est 500 millions en cinq ans essentiellement qu'on met en service de dette »

Nicolas Marceau, porte-parole péquiste en matière de finances

Après les hausses de tarifs qui devaient se limiter à la simple indexation, c'est un autre engagement majeur de la plate-forme électorale des libéraux qui risque de passer à la trappe lors du premier budget Leitaio : l'augmentation de 1,5 milliard par an des dépenses en infrastructures pendant les dix prochaines années.

Lundi, tant le premier ministre Philippe Couillard que le ministre des Finances, Carlos Leitaio, ont refusé de confirmer que les dépenses en infrastructures passeraient de 9,5 à 11 milliards par an tout au long de la prochaine décennie. C'était pourtant un des éléments moteurs du cadre financier d'un futur gouvernement libéral qui prévoyait ainsi stimuler l'économie, ce qui a permis à Philippe Couillard, pendant la campagne électorale, de faire miroiter une croissance supérieure à celle prévue dans le

dernier budget péquiste et par les économistes du secteur privé.

Interrogé par les journalistes en matinée, Philippe Couillard a répondu par une lapalissade, « On va faire les infrastructures », a-t-il dit sans préciser la hauteur des investissements. Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, le premier ministre, interrogé par le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard, a de même éludé la question.

## Report de projets

Les conséquences pour le gouvernement Couillard ne sont pas seulement économiques et financières : plu-

sieurs projets, annoncés par le gouvernement Charest sans être inscrits dans le Programme québécois d'infrastructures (PQ), devront être reportés, ce qui causera de la grogne dans les communautés visées.

Depuis un mois, l'opposition officielle martèle que l'accroissement de 15 milliards en dix ans de la dette du Québec — les investissements en infrastructures sont entièrement passés à la dette — empêcherait le gouvernement de respecter ses objectifs de réduction du poids de la dette par rapport au Produit intérieur brut (PIB), ce qui conduirait les agences de notation à abaisser la cote de crédit du

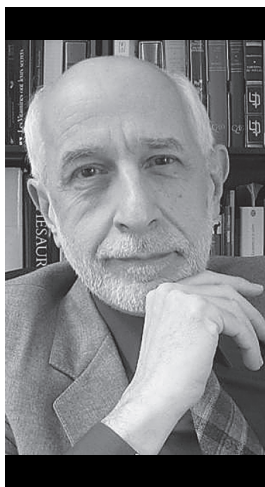
Québec. « S'il y a la décote, c'est 500 millions en cinq ans essentiellement qu'on met en service de dette », a indiqué lundi Nicolas Marceau. Et à cette somme s'ajoutent 500 autres millions pour couvrir les intérêts de la dette supplémentaire.

## Cible Bachand

Or, selon *La Presse*, le gouvernement, cédant à la pression des mandarins du ministère des Finances, s'est résigné à mettre de côté cette promesse de hausser les dépenses en infrastructures.

Le gouvernement Couillard s'est rivé à la même cible de réduction du poids relatif de la dette qu'avait fixée l'ancien ministre libéral des Finances, Raymond Bachand, et qu'a reprise à son compte son successeur péquiste, Nicolas Marceau. Au 31 mars 2014, la dette brute du Québec atteignait 198,5 milliards, ou 54,3 % du PIB. L'objectif est de ramener ce pourcentage à 45 % en 2026.

Le Devoir



## Congédié ?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

## Le dénonciateur



MICHEL DAVID

Les libéraux ont d'excellentes raisons d'en vouloir au p.-d.g. de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), Nicolas Girard. À l'époque où il était député de Gouin, c'est lui qui avait déterré le « scandale des garderies », qui a hanté le gouvernement Charest jusqu'à la fin. Le favoritisme est toujours détestable, mais il devient carrément odieux quand les enfants risquent d'en faire les frais.

Quand le gouvernement Marois l'a nommé à la tête de l'AMT, après sa défaite aux mains de Françoise David, l'opposition libérale a aussitôt poussé des cris indignés. « C'est un scandale qu'on donne une prime à la partisanerie à un député reconnu pour ses jobs de bras », avait lancé l'ancienne ministre des Transports, Julie Boulet.

Aussi bien la CAQ que Québec solidaire avaient cependant salué la qualité du travail parlementaire de M. Girard, de sorte qu'il a fallu trouver autre chose à lui reprocher. Il n'avait jamais rien dirigé de plus gros qu'un bureau de député, ont souligné les libéraux. Dès lors, comment pourrait-il gérer convenablement une société d'État de cette envergure ?

Son prédécesseur, Joël Gauthier, avait dirigé le PLQ, une structure sans doute plus complexe qu'un bureau de député, mais où il a manifestement contracté de déplorables habitudes, à en croire le mandat de perquisition demandé et obtenu par l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Ce qu'on lui reproche revient comme une litanie ces temps-ci : fraude, abus de confiance, acceptation de cadeaux, etc. Quand un homme demande à sa secrétaire de détruire son cellulaire à coups de talon, c'est généralement qu'il n'a pas la conscience tranquille.



Les travaux de la commission Charbonneau nous ont donné l'occasion de nous familiariser avec les méthodes de financement des partis politiques, notamment l'utilisation de prête-noms, qui leur a permis de contourner la loi pendant des décennies.

**M. Girard sera-t-il puni pour avoir contribué à l'assainissement des mœurs politiques ?**

Il est certainement choquant d'apprendre qu'une société d'État comme l'AMT a pu faire partie du système, mais plus encore que des sommes d'argent comptant auraient été déposées dans des comptes bancaires personnels de son p.-d.g., dont la fréquentation assidue d'entrepreneurs véreux est également troublante.

Nicolas Girard savait très bien que le retour au pouvoir des libéraux signifierait sa mise au chômage à brève échéance, mais il avait décliné l'invitation à se représenter à l'élection du 7 avril. La perquisition effectuée par l'UPAC rend toutefois sa liquidation nettement plus délicate.

C'est M. Girard lui-même qui a mis la police sur la piste en lui transmettant des courriels compromettants de M. Gauthier. Sera-t-il puni pour avoir contribué ainsi à l'assainissement de nos mœurs politiques ?

Le premier ministre Couillard a promis une transparence absolue et la plus grande sévérité sur les questions d'intégrité. On pourrait dire que le p.-d.g. de l'AMT est allé au-devant de ses désirs en informant l'UPAC du comportement douteux de son prédécesseur. Le ministre des Transports, Robert Poëti, a d'ailleurs indiqué qu'il avait lui-même demandé à M. Girard de rendre la perquisition publique.

Le gouvernement Marois devait présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour protéger les dénonciateurs au sein de la fonction publique, mais le déclenchement des élections l'en avait empêché. Le syndicat des fonctionnaires et celui des professionnels du gouvernement, présentement astreints à un « devoir de réserve » qui leur impose le silence, le réclament depuis des années.



À l'époque, M. Couillard disait craindre « d'instaurer un climat de dénonciation permanente », mais il approuvait le principe d'un tel projet. « Si quelqu'un a quelque chose à dire, il faut que cette personne ait la possibilité de le dire de façon anonyme, dans la protection de sa personne. Là-dessus, je serai intransigeant », avait-il déclaré durant la campagne électorale.

Le projet de loi créant le nouveau poste d'inspecteur général de Montréal prévoit que les personnes qui lui fourniront des informations, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou de simples témoins, seront protégées contre toute mesure de représailles. Il serait renversant que cette protection ne soit pas accordée à un dirigeant de société d'État qui agit comme informateur.

Il est vrai que M. Girard n'avait aucune expérience de gestionnaire avant son arrivée à l'AMT. C'est pourquoi on avait demandé à celui qui avait assuré l'intérim après le départ de Joël Gauthier, Paul Côté, d'être conseiller spécial. M. Girard n'en a pas moins fait le ménage à l'AMT. Soit, c'est un péquiste, mais a-t-on quelque chose de précis à reprocher à sa gestion ? Le gouvernement Couillard a parfaitement le droit de préférer un service d'autobus à un SLR sur le nouveau pont Champlain. Quelle que soit sa propre opinion, M. Girard ne contestera certainement pas ce droit.

mdavid@ledevoir.com

## DROIT DE LA FAMILLE

## Le CSF veut protéger tous les conjoints de fait

L'organisme prône le droit à une pension alimentaire et au partage du patrimoine en cas de rupture

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Éric et Lola font des petits. Dans la foulée de la réflexion que mène Québec à la suite du jugement sur le célèbre couple, le Conseil du statut de la femme (CSF) modifie une position qu'elle défend depuis longtemps et préconise désormais une protection juridique pour tous les couples. Mariés ou pas, parents ou non.

Dans un volumineux avis publié lundi soir, le CSF propose ainsi des modifications majeures au droit québécois de la famille. Ce faisant, il reconnaît que les femmes demeurent aujourd'hui encore souvent les grandes perdantes des fins de vie commune. Un constat qui force une rupture avec la traditionnelle défense de la « liberté de choix individuelle » pour les femmes.

Le conseil souhaite donc maintenant que l'obligation alimentaire (la « pension ») s'applique aux conjoints de fait, exactement comme pour les couples mariés. Il suggère également que les conjoints de fait soient soumis aux règles de partage du patrimoine familial dès lors qu'ils ont cohabité pendant plus de deux ans — ou moins s'ils ont eu des enfants.

Ne voulant pas « marier de force » tous les couples du Québec, le Conseil prévoit dans son avis une sorte d'« opting out », soit la possibilité pour les tenants de l'union libre de se soustraire à l'application du nouveau régime.

Si un couple ne veut pas du partage des biens ou de la notion de pension alimentaire, il devrait toutefois « recevoir des conseils juridiques indépendants » et faire notarié son refus (les moins fortunés pourraient se faire rembourser). Cela afin de « garantir un consentement éclairé ».

## De la matière pour le comité

Cet avis du Conseil est publié alors qu'un comité consultatif mandaté par Québec en avril 2013 poursuit des travaux qui déboucheront sur une proposition étoffée de réforme du droit de la famille. Le président du comité, le juriste et professeur Alain Roy, a indiqué lundi au *Devoir* que le rapport du CSF « nourrira » la réflexion de son groupe, dont le rapport est attendu au printemps 2015.

« Il devenait difficile de défendre le choix individuel plutôt que de penser à l'intérêt collectif des conjoints les plus vulnérables »

Julie Miville-Dechêne, présidente du Conseil du statut de la femme

Le comité avait été mis en place quelques mois après le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Éric c. Lola*, le plus célèbre couple anonyme du Québec. Dans cette affaire opposant un milliardaire à son ex-compagne qui demandait une pension alimentaire personnelle (en plus de celles réservées aux enfants), la Cour avait jugé que le Code civil du Québec est discriminatoire envers les conjoints de fait, parce qu'il ne leur accorde pas les mêmes droits qu'aux couples mariés. Essentiellement, ces droits concernent la pension alimentaire et le partage du patrimoine familial.

La Cour avait conclu que le caractère discriminatoire du Code n'était pas anticonstitutionnel (ce qui permettait le maintien du *statu quo*), mais elle avait suggéré à Québec d'intervenir pour modifier la discrimination. D'où la création du comité consultatif chargé d'étudier la pertinence de revoir l'ensemble des dispositions composant le droit familial.

Dans un rapport d'étape, en octobre 2013, le comité suggérait que la naissance ou la prise en charge d'un enfant justifie désormais l'application du droit de la famille — et non plus seulement le mariage. Le Conseil du statut de la femme estime qu'un pas de plus est possible, et penche pour une protection des couples sans enfant.

## Coup de pouce à l'égalité

Selon la présidente du CSF, Julie Miville-Dechêne, la sortie de l'organisme n'a toutefois pas

tant à voir avec ces événements qu'avec les changements sociaux observés au Québec depuis une trentaine d'années. « Dès mon arrivée au Conseil en 2011, j'ai vu qu'il fallait se pencher sur la position que nous avions depuis plus de trente ans », dit-elle en entretien.

Le Conseil a « longtemps défendu un traitement différencié entre les couples mariés et non mariés lors d'une rupture », rappelle l'avis. Cela « au nom de l'autonomie et de l'égalité des personnes ». Le CSF soutenait alors que « les femmes étaient sur la voie de l'autonomie économique et qu'elles seraient capables de faire le choix le plus avantageux pour elles », pour autant qu'elles soient informées des droits et obligations de chaque régime.

Julie Miville-Dechêne rappelle qu'à l'époque, le Conseil « jugeait que l'entrée massive des femmes sur le marché du travail leur permettrait d'acquiescer leur autonomie économique et les placerait en position d'égalité au sein du couple ». Or, si de grands progrès ont été enregistrés en ce sens, les espoirs du CSF sont en partie demeurés cela : des espoirs.

« Ce n'est pas un constat d'échec, dit-elle. Mais c'est clair que l'égalité de fait n'est pas réalisée. » M<sup>me</sup> Miville-Dechêne a bien noté un récent sondage de la Chambre des notaires qui montrait que les Québécois ignorent largement que le droit actuel ne donne aucune protection aux conjoints de fait (à moins de signer un contrat de vie commune). Dans les circonstances, comment croire au « caractère éclairé des choix faits par les femmes pour une forme d'union plutôt qu'une autre? », demande-t-elle.

« La situation est qu'en 2014, 80 % des couples en union de fait [qui représentent près de quatre couples sur dix au Québec] ne signent aucun contrat, ne bénéficient d'aucune couverture en cas de rupture. »

« Il devenait difficile de défendre le choix individuel plutôt que de penser à l'intérêt collectif des conjoints les plus vulnérables », dit Julie Miville-Dechêne. On parle de ceux qui consacrent plus de temps aux tâches familiales, qui sacrifient leur carrière pour les enfants. Et c'est encore davantage les femmes. »

Le Devoir



Sans s'engager à interdire l'activité pétrolière et gazière dans les basses terres, le ministre Pierre Arcand a avancé que le gouvernement ne délivrerait « probablement pas » pour le moment les certificats d'autorisation nécessaires. Ci-dessus, Talisman forait en 2010 à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

## HYDROCARBURES

## L'évaluation environnementale stratégique est un « travail pédagogique », dit le ministre Arcand

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement libéral s'est une nouvelle fois défendu lundi de préparer le terrain au retour de forages à gaz de schiste avec son évaluation environnementale stratégique globale (EESG) sur la filière des hydrocarbures. L'EESG s'inscrit dans un « travail pédagogique » nécessaire, a répété le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, trois jours après avoir dévoilé le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.

Selon M. Arcand, « plus la population va être informée, plus elle va être en mesure de nous suivre ». L'ancien ministre de l'Environnement s'est toutefois refusé à rejoindre le camp des « pour » ou des « contre » à l'exploitation de pétrole et de gaz de schiste au Québec.

« Bien sûr, on aimerait bien, comme tout le monde, si les choses

peuvent se faire correctement, pouvoir développer nos ressources naturelles [et] enrichir les Québécois », a-t-il dit avant d'ajouter du tac au tac : « Mais pas à n'importe quel prix. »

L'équipe Couillard « avance, mais avance à un rythme qui est celui des citoyens » en matière de développement des ressources d'hydrocarbures, a fait valoir M. Arcand. « On n'a pas l'intention de brusquer les citoyens. »

« [L'EESG] va nous permettre de nous faire une tête sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, et c'est ce que veulent les Québécois », a également fait valoir le ministre de l'Environnement, David Heurtel.

Elle mettra en lumière les « nouvelles technologies » utilisées par les sociétés afin d'extraire le pétrole ou le gaz de schiste, a illustré par la suite son collègue à l'Énergie et aux Ressources naturelles.

Le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, lançait lundi à l'équipe Couillard de faire fi à des

années de recherche sur la filière du gaz de schiste. « [BAPE ou évaluation environnementale stratégique] les conclusions sont les mêmes, très claires : pas d'acceptabilité sociale et des grands risques environnementaux, comme la contamination des eaux », a fait valoir en chambre l'élu péquiste, dont la « [réapparition du] bon vieux gouvernement libéral qu'on a connu en 2010 » saisit de frayeur.

Le Parti québécois mène une politique de « peur », de « procès d'intention » et d'« accusations non fondées », a rétorqué M. Heurtel.

## Acceptabilité sociale manquante

M. Arcand a déposé lundi le projet de loi 5 consistant notamment à prolonger la période au cours de laquelle le titulaire d'un permis de recherche de pétrole ou de gaz est exempté d'exécuter les travaux de recherche exigés habituellement en vertu de la législation. « Si ses dispositions prenaient fin tel que prévu le

13 juin 2014, l'une de ces conséquences serait d'obliger les détenteurs de permis à mener des travaux, y compris dans les basses terres du Saint-Laurent, ce qui n'est pas souhaitable puisque, comme vous le savez, l'acceptabilité sociale des activités dans le shale n'est pas encore établie », a expliqué Pierre Arcand, réitérant son souhait de faire l'ébauche d'un projet de loi sur les hydrocarbures d'ici à l'automne 2015.

Le ministre n'entend toutefois pas frapper les basses terres d'une interdiction d'activité pétrolière et gazière à l'instar de l'estuaire du Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent. Selon M. Arcand, le gouvernement du Québec ne délivrerait « probablement pas » de certificats d'autorisation nécessaires aux travaux devant l'absence d'« acceptabilité sociale » autour des projets d'exploration ou d'exploitation du gaz de schiste.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

# Congédié à Verdun, accueilli à bras ouverts par CDN-NDG

JEANNE CORRIVEAU

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) compte embaucher un cadre congédié par Verdun en mars dernier. Ex-directeur de l'arrondissement de Verdun, Pierre Boutin avait été démis de ses fonctions à la suite d'une enquête disciplinaire qui n'avait toutefois pas révélé de « manquements majeurs » de sa part.

**M. Boutin recevra le même salaire que lorsqu'il était directeur de l'arrondissement de Verdun**

Lors de la séance du conseil d'arrondissement de CDN-NDG lundi soir, les élus devaient entériner l'embauche de Pierre Boutin au poste de directeur des travaux publics. À l'arrondissement, on indique qu'il s'agit d'une « décision réfléchie et longuement analysée » et que tant la direction générale de la Ville que le bureau du Contrôleur général ont été consultés au cours du processus de sélection. On a souligné que l'expérience et la compétence de M. Boutin en matière de gestion lui avaient permis de se démarquer des autres candidats.

## Enquête disciplinaire

Rappelons que M. Boutin était l'un des trois fonctionnaires que l'arrondissement de Verdun avait suspendus en février dernier à la suite de la découverte d'irrégularités dans l'octroi de permis de construction. Au terme d'une enquête

disciplinaire, le maire de Verdun, Jean-François Parenteau, avait décidé de congédier M. Boutin. « L'enquête administrative a démontré que ses actions n'ont pas donné lieu à des manquements majeurs. Toutefois, j'estime que le lien de confiance entre un maire et son directeur d'arrondissement est primordial pour travailler à toute réforme administrative sérieuse », avait expliqué M. Parenteau en mars dernier pour justifier sa décision. Il avait alors ajouté que M. Boutin était un « homme intègre ».

Benoît Malette, chef de division du Service de l'urbanisme, avait pour sa part été rétrogradé alors que le troisième fonctionnaire, Jean Cardin, avait été blanchi et avait pu réintégrer ses fonctions.

## Même salaire

À titre de directeur des travaux publics, M. Boutin recevra la même rémunération que lorsqu'il était directeur de l'arrondissement de Verdun, soit 145 768 \$, indiquent les documents remis aux élus sans explications supplémentaires. Une partie de son salaire sera assumée par Verdun, soit 77 500 \$ en 2014 et 155 000 \$ pour 2015, alors que CDN-NDG paiera la différence.

M. Boutin devrait entrer en fonctions le 9 juin prochain.

Le Devoir



PHOTOS PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'arrondissement montréalais a annoncé 11 mesures qui visent à améliorer la cohabitation des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

## ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

# Des vignettes de stationnement plus chères pour les véhicules polluants

JEANNE CORRIVEAU

Il en coûtera moins cher pour stationner une voiture hybride ou électrique qu'une voiture à essence dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dans le cadre de sa stratégie de mobilité durable, l'administration du maire François Croteau a décidé de revoir à la baisse le prix des vignettes pour les propriétaires de véhicules moins polluants.

À l'heure actuelle, les vignettes pour résidents dans Rosemont-La Petite-Patrie coûtent 70 \$ par année, mais leur prix sera sous peu de 115 \$ pour les véhicules à essence, de 87 \$ pour les hybrides et de 58 \$ pour les voitures électriques. « On aurait aimé différencier les grosses cylindrées et les moins grosses cylindrées dans la tarification. Cependant, le système informatique de la Ville de Montréal ne nous permet pas de faire une gradation aussi pointue », a expliqué le maire Croteau lundi.

## Incitatif

Le maire Croteau ne s'attend pas à ce que cette nouvelle grille tarifaire permette à son arrondissement de récolter des revenus supplémentaires. Il y voit plutôt un incitatif pour les citoyens à se procurer un véhicule moins polluant. On estime d'ailleurs à plus de 500 \$ par année le coût d'entretien d'un espace de stationnement sur rue.

Dans le Plateau-Mont-Royal, l'administration Ferrandez avait privilégié un tarif uniforme de 140 \$ (plus taxes) pour les vignettes de stationnement. « Chaque arrondissement a des problématiques différentes en matière de stationnement, a commenté François Croteau. Par exemple, plusieurs arrondissements



L'arrondissement veut aussi multiplier les saillies de trottoir pour sécuriser les intersections.

ments n'ont pas de vignettes ou presque pas, comme Anjou ou Verdun. Lorsqu'on établit une tarification, il faut le faire en fonction des réalités du territoire. »

## Onze mesures

La tarification des vignettes est l'une des onze mesures annoncées par le maire Croteau dans le cadre de la stratégie de mobilité durable de l'arrondissement visant à favoriser un meilleur partage de la chaussée.

Au cours des quatre prochaines années, l'arrondissement entend ajouter 20 kilomètres de voies cyclables aux 34 kilomètres qui existent déjà. Il poursuivra l'aménagement de saillies de trottoir vertes — il y en a 74 à l'heure actuelle — pour sécuriser les intersections. Il entend aussi s'assurer du dégagement obligatoire de cinq mètres aux intersections tel que le prescrit le Code de sécurité routière. À Montréal, cette règle est peu respectée.

À l'instar du Plateau-Mont-

Royal, Rosemont-La Petite-Patrie envisage d'aménager des vélorues où la circulation cycliste aura priorité sur celle des automobilistes. L'arrondissement n'a pas déterminé quelles rues pourraient être transformées, mais François Croteau a évoqué la rue Saint-Zotique, à l'ouest de Papineau, « où il y a un problème récurrent de partage de la chaussée entre cyclistes et automobilistes ».

Les autres mesures du plan prévoient l'installation de dos d'âne — qui sont au nombre de 200 à l'heure actuelle dans cet arrondissement — et l'aménagement de stationnements de vélos sur rue à proximité de commerces et des zones d'emploi.

François Croteau soutient que ce plan ne devrait pas susciter de protestations de la part des pompiers, car, dit-il, il a été élaboré dans le respect des normes établies par le gouvernement du Québec.

Le Devoir

## IMMOBILIER

# Labeaume veut accélérer la délivrance des permis

ISABELLE PORTER à Québec

Le maire Régis Labeaume trouve que la Ville de Québec fait trop attendre les promoteurs en matière de délivrance de permis et promet des changements majeurs pour accélérer le processus.

« On a beaucoup de projets à Québec, mais les permis ne sortent pas assez vite », a lancé le maire de Québec lundi soir avant la séance du conseil. « Je vais faire un couple d'annonces d'ici une ou deux semaines. »

Sans définir la nature des changements, le maire a dit que « le système au total » était à revoir. Il a ajouté que les délais privaient la Ville de revenus importants. « Un permis qui ne sort pas, c'est peut-être une année de revenus qu'on n'a pas à la Ville, a-t-il dit. On dirait que les gens ne comprennent pas ça. »

Après une période très faste, les mises en chantier sont au ralenti dans la capitale. Dans le secteur résidentiel, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit des baisses de 13,5% en 2014 et 11,1% en 2015. Sur le marché du condominium, on appréhende 40% de diminution pour cette année.

## Budget: pas d'attentes

Le maire a par ailleurs dit avoir peu d'attentes en vue du premier budget du gouvernement Couillard, qui sera présenté mercredi. « Les attentes sont très limitées [...] Notre travail actuellement, c'est d'appuyer le gouvernement dans son objectif d'éliminer le déficit. Je pense qu'on a à appuyer le premier ministre là-dedans. »

M. Labeaume tient toutefois pour acquis le financement de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV, sa priorité. « Henri IV, ça ne m'inquiète pas », a-t-il dit.

Le Devoir

# Produits imperméabilisants: des cas d'intoxication

Le centre antipoison du Québec a reçu 79 appels concernant des intoxications relatives à l'usage d'imperméabilisants pour tentes et vêtements de plein air en 2012-2013. La majorité des personnes exposées ont dû se présenter dans un centre hospitalier en raison d'une détresse respiratoire.

Après avoir fait enquête sur la question, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a conclu que les cas d'intoxication étaient liés à une mauvaise utilisation du produit par les consommateurs.

## Endroit aéré

« En regardant les dossiers, on s'est rendu compte que les utilisateurs ne prenaient pas les mesures de protection recommandées », relève Pierre-André Dubé, qui a cosigné l'avis avec

Dafnée Brisebois-Tremblay. « Ou ils ne comprennent pas nécessairement ce que veut dire: "utiliser l'aérosol dans un endroit aéré". »

En effet, l'aérosol imperméabilisant pour les tentes et vêtements de plein air doit être utilisé à l'extérieur seulement. On doit aussi attendre plusieurs heures avant d'entrer dans le produit imperméabilisé.

L'INSPQ recommande également que Santé Canada répertorie la résine fluorée et la résine siliconnée comme produits toxiques, même quand leur concentration est inférieure à 1%, ce qui était le cas lors des intoxications étudiées.

Dans un des cas répertoriés dans l'étude de l'INSPQ, la patiente a eu des séquelles de cet épisode de détresse respiratoire.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

# LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**LES PETITES ANNONCES**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **514-985-3322**  
Télécopieur: **514-985-3340**

petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit

**I • N • D • E • X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

**100 • 199** IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location

**200 • 299** IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location

**300 • 399** MARCHANDISES  
**400 • 499** OFFRES D'EMPLOI  
**500 • 599** PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES  
**600 • 699** VÉHICULES

**160** APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**À AHUNTSIC - ave D'AUTEUIL**  
5 1/2 réno. Près métro. Non-fum. Tranquille. 890\$ rien d'inclus. Juillet. 514 708-6702

**DISCRIMINATION INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**MÉTRO SNOWDON**  
Haut duplex, grand 6 1/2 rénové, ensol., 3 ch., balcons, lav./sec. s.s., pl. bois, 2 électros. JUILLET. 1 750 \$ chauffé. 514-714-9861

**MOREAU & SHERBROOKE**  
R.de c.1500 p.c., aspect loft, rénové avec goût, calme, bois franc, Stat. Jardin. 2 min. métro. 1 685\$. 514 848-9770 514 206-9770

**NDG - 5<sup>ie</sup> - Haut duplex rénové.**  
Pl. bois. Face parc, près bus. Libre. 1125\$. 514 481-8043

**160** APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**OUTREMONT - 4 1/2 av. Lajoie.**  
Rénové, bois fr., chaudière, 4 électros. JUILLET ou av. 1390\$ 514-733-9614

**Outremont - Duplex-6 1/2, r. de c.**  
Garage. 2 électros. Les entrées. 1 600\$ chauffé. Réf. 514 737-6169

**PLATEAU**  
3 1/2 - 4 1/2 - 6 1/2  
700\$ à 1535\$  
www.locationduplateau.com  
Libres 514 598-5872

**PLATEAU 4 1/2 nouveau condo**  
À vendre ou à louer. 3 min. métro, parc Laurier. 5 électros. Sat. disp. Libre. 1250\$ 514 978-3937

**ROSEMONT (prox. Parc Molson).**  
5 1/2, impeccable, rénové en 2011. Quartier tranquille et agréable. Disp. le 1<sup>er</sup> juillet. (514) 840-2042. Détails à www.6571.ca

**VILLE ST-LAURENT - 5<sup>ie</sup>**  
Haut de duplex, chauffé, pl. bois, 2 balcons, superbe vue. Juillet 1100 \$/m 514 332-2770

**VILLE ST-LAURENT - 6 1/2**  
H-duplex, chauffé, rénové, à 2 pas du centre Place Vertu et bibliothèque. LIBRE. 1350\$ 514-333-4138

**VMR bas duplex, grand 7 1/2.**  
a/c. Garage. Poss. accès jardin. Juillet. 1500\$ 514 564-4998

**164** CONDOMINIUMS À LOUER

**CENTRE-VILLE - LOFT 3 1/2**  
4 électros neufs, chauffé et climatisé. Impeccable. Insonorisé. A 2 pas du CHUM, UQAM. N-Fumeur. 919\$ 514-717-5422

**169** QUÉBEC À LOUER

**SILLERY près MAGUIRE**  
Maison de prestige MEUBLÉE. 4 étages : 4 c.c., 3 s. de b. Août 2014 à août 2015. 2 500\$/m 418 688-7886

**170** HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

**PARIS**  
Atelier-loft meublé, libre juillet-août. Équipé, 2 chambres, ensolleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com http://riouxchristian.e-monsite.com/

**PARIS VII - XV Champ-de-Mars**  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipé, très ensolleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensolleillée. Internet. www.bonnevieille.ca/nyons mariehalarie@gmail.com 819 658-1218

**176** CHALETS À LOUER

**GASPÉSIE - Baie des Chaleurs Paspébiac. Maison à la sem.**  
De juin à octobre 1 800 463-0890 www.aubergeduparc.com/maison

**303** ANTIQUITÉS

**MTM International**  
Nous achetons : or, argent, bijoux et tous objets de collections  
Vente de successions  
mtminternational.ca  
514-527-1526

**307** LIVRES ET DISQUES

**Librairie Bonheur d'Occasion\***  
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, av. du Mont-Royal Est

**506** ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

**ArgentDirect.com**  
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

**515** INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

**VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?**  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

**575** DÉMÉNAGEMENTS

**LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD**  
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447

**307** LIVRES ET DISQUES

**Librairie Bonheur d'Occasion\***  
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, av. du Mont-Royal Est

**506** ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

**ArgentDirect.com**  
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

**515** INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

**VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?**  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

**598** SERVICES DIVERS

**MAGOG**  
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir. www.auxjardinschampetres.com

**700** ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

**NOUVELLES RUBRIQUES**

**Soulignez les heureux événements de la vie**  
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

**598** SERVICES DIVERS

**MAGOG**  
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir. www.auxjardinschampetres.com

**700** ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

**NOUVELLES RUBRIQUES**

**Soulignez les heureux événements de la vie**  
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

**Alternatives**  
Construire ensemble un monde différent  
Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514-982-6606

## ACTUALITÉS

## Ottawa a une dette envers le chantier Davie, juge le ministre Daoust

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre de l'Économie, Jacques Daoust, presse Ottawa de « donner de l'ouvrage » aux travailleurs du chantier naval Davie, envers lequel il a une dette.

Le Québec n'a pas eu « sa juste part » des contrats de construction des navires — totalisant 33 milliards de dollars — octroyés par le gouvernement fédéral à l'automne 2011, a-t-il fait valoir lundi.

Le chantier maritime de Lévis avait été boudé au profit de ceux d'Halifax, Irving Shipbuilding, et de Vancouver, Seaspan. Ceux-ci s'étaient respectivement vu confier la construction de 21 navires pour la Marine royale (25 milliards) et de sept navires pour la Garde côtière (8 milliards).

#### Le Diefenbaker dans la mire

M. Daoust a dit épauler Davie dans sa tentative de ravir à Seaspan le contrat du plus gros brise-glace canadien, le *Diefenbaker*, lourdement plombé par les retards et les dépassements de coûts. « J'ai l'intention de continuer de faire en sorte qu'on essaie d'obtenir ce navire-là », a-t-il déclaré lundi après-midi à la période des questions et des réponses orales.

Le député péquiste Nicolas Marceau l'exhortait à se rallier à Davie. Le chantier maritime s'est proposé de prendre la relève de Seaspan, ce

« Il y a d'autres bateaux qui s'en viennent, il va falloir que ce gouvernement soit [équitable] »

Jacques Daoust,  
ministre de l'Économie

qui lui permettrait de faire travailler quelque 2000 personnes à Lévis. Mais Ottawa a refusé net. « On devra agrandir les cales sèches de Vancouver pour venir à bout de fabriquer [le *Diefenbaker*] », a fait remarquer M. Daoust à sa sortie du Salon bleu, rappelant que le chantier naval Davie dispose de « la plus grande cale sèche au Canada ». « Je ne comprends pas beaucoup... »

D'ailleurs, l'ancien président d'Investissement Québec a fait part de son incompréhension au ministre fédéral des Finances, Joe Oliver, qu'il connaît depuis 25 ans.

M. Daoust demande au gouvernement conservateur de dorénavant répartir équitablement les contrats de construction navale. « Il y a d'autres bateaux qui s'en viennent, il va falloir que ce gouvernement soit [équitable] », a-t-il indiqué à la presse.

Le Devoir

COMMISSAIRE À LA VIE PRIVÉE

## Le choix de Harper contesté par des experts

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Nouvelle nomination du gouvernement, nouvelles critiques. Le dernier nommé de Stephen Harper, cette fois-ci au commissariat à la protection de la vie privée, ne fait pas l'unanimité. Une coalition de groupes et d'experts dans le domaine reproche au premier ministre d'avoir retenu un ex-fonctionnaire qui manque d'expérience et qui pourrait se retrouver en conflit d'intérêts en surveillant des lois et politiques qu'il a aidé à façonner.

Mercredi dernier en fin d'après-midi, Stephen Harper annonçait la nomination de Daniel Therrien à titre de commissaire à la protection de la vie privée. Un choix rapidement contesté par une trentaine de chercheurs, professeurs d'université et associations qui ont fait connaître leurs inquiétudes dans une lettre envoyée au premier ministre cette fin de semaine.

#### Lacunes

À leur avis, M. Therrien, fonctionnaire depuis une trentaine d'années, « manque de perspective et d'expérience ». Qui plus est, il était jusqu'à sa nomination sous-procureur général adjoint responsable de la Sécurité publique, de la Défense et de l'Immigration au sein du ministère de la Justice. « La responsabilité directe de M. Therrien et son regard porté sur plusieurs des programmes contre lesquels il devra maintenant lutter ne font qu'aggraver la courbe d'apprentissage à laquelle il fait face », font valoir les experts dans leur missive. « Nous nous inquiétons en outre [du fait]



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, s'inquiète de l'impartialité du commissaire Daniel Therrien, car celui-ci a contribué à l'élaboration de certains projets de loi sensibles.

qu'en raison de son rôle de conseiller juridique pour nombre de ces programmes, M. Therrien pourrait être confronté à des conflits d'intérêts qui pourraient le disqualifier de pouvoir contester ces programmes en tant que commissaire à la vie privée», écrivirent-ils au premier ministre.

Des critiques reprises par le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, qui s'est inquiété, aux Communes lundi, de voir « un chien de garde des programmes d'espionnage sans mandat qu'il a lui-même aidé à créer ».

Le premier ministre a défendu sa recrue, « un expert

dans son domaine ». « Il a passé trente ans comme fonctionnaire distingué. Il est pleinement capable de comprendre à la fois son rôle de fonctionnaire dans le passé et son futur rôle de commissaire à la vie privée, et il s'acquittera de ses responsabilités comme il se doit », a réitéré M. Harper, en notant que M. Therrien saura s'expliquer en comité — où il est prévu qu'il comparaisse ce mardi midi.

C'est le président du Conseil du trésor, Tony Clement, qui a recommandé la nomination de M. Therrien après l'avoir rencontré, de même qu'une autre candidate,

en entrevue, révélait le *Globe and Mail* lundi. M. Clement n'a pas voulu commenter le processus de sélection confidentiel, à sa sortie des Communes, reprenant plutôt les éloges du premier ministre.

Les libéraux ont de leur côté appuyé la nomination de M. Therrien. Les inquiétudes du NPD et des groupes de protection de la vie privée quant à l'impartialité de la personne nommée ne les préoccupent pas. « Je pense qu'il va être tout à fait capable de faire la distinction », a affirmé Stéphane Dion. « On a vu souvent des fonctionnaires de haut niveau qui, lorsqu'on leur donne de nouvelles responsabilités, les remplissent avec autant de compétence et d'efficacité que ce qu'ils faisaient avant. »

#### Déséquilibre

Les signataires de la missive déplorent par ailleurs que le projet de loi C-13 contre la cyberintimidation — qui octroie de nouveaux pouvoirs policiers pour mener des enquêtes dans Internet — soit étudié trop rapidement à leur goût par le comité de la justice. Résultat, l'aspect « cybercriminalité » a amplement été discuté, disent-ils, mais les mesures sur le transfert de renseignements personnels aux autorités gouvernementales sans mandat « n'ont pas reçu le même niveau d'attention particulière ». Un sort réservé de façon générale aux lois sur la protection de la vie privée, alors que celles régissant les pouvoirs d'enquête des policiers sont toujours rapidement adaptées à l'ère numérique, concluent-ils.

Le Devoir

# porter

raffinée sur toute la ligne

## Jusqu'à la MOITIÉ

du tarif de base

Partez au quart de tour. Réservez d'ici jeudi. Aucune prolongation du solde.

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 5 juin 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour	TORONTO 17 par jour	SAULT STE. MARIE	St. JOHN'S	STEPHENVILLE À partir du juin 28	SUDBURY	THUNDER BAY	TIMMINS	WINDSOR
201 \$	124 \$	167 \$	264 \$	258 \$	208 \$	217 \$	208 \$	182 \$
BOSTON	CHICAGO	NEW YORK	WASHINGTON Dulles	<div style="border: 2px solid white; padding: 5px; display: inline-block; font-weight: bold;">PRIX TOUT COMPRIS</div>				
225 \$	255 \$	244 \$	208 \$					

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

\* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 5 juin 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, du 4 au 6 juillet, du 1<sup>er</sup> au 4 août et du 28 août au 2 septembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

# ÉDITORIAL

CIMENTERIE DE PORT-DANIEL

## Toujours un pari

Soutenir la Gaspésie est une aspiration politique louable, à condition que l'appui ne repose pas sur des chimères. Quand on voit les arguments utilisés en faveur du projet de cimenterie de Port-Daniel, le gouvernement Couillard, comme celui de Pauline Marois avant lui, s'avance dans des sables bien mouvants. Qu'on nous fasse la preuve que ce n'est pas le cas.

Il y a vingt ans qu'on en parle: s'il faut une cimenterie à Port-Daniel, c'est en raison de son gisement d'une qualité exceptionnelle, de sa situation de bord de mer qui permet d'acheminer le ciment par bateau en toutes saisons, ce qui est moins cher que par le rail ou la route. On y aura aussi recours à une nouvelle technologie, plus performante, qui réduira encore les coûts. Et puis, la demande américaine est telle que sa production sera vouée à l'exportation, ce qui ne nuira pas aux autres cimenteries du Québec, œuvrant sur le marché local. Surtout, on créera 400 emplois, directs et indirects, en Gaspésie, où le chômage sévit.

Ce que vous venez de lire date des années 90. Le discours d'aujourd'hui est si à l'identique que c'en est troublant. À l'époque, l'affaire avait tourné court. Cette fois, en l'espace de quelques mois, deux gouvernements d'esprit bien différents ont confirmé qu'ils injectaient des fonds publics, sous forme de prêt et de capital-actions, dans l'aventure désormais pilotée par Laurent Beaudoin derrière Ciment McInnis. Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, n'en revient toujours pas, lui qui en campagne électorale avait virulemment dénoncé cet investissement coûteux pour un État exsangue.

Interrogé lundi sur le projet, Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, a eu cette exclamation: « Oh oui, il est viable! » « *Tellement viable* » en fait que le nord des États-Unis serait déjà preneur de milliers de tonnes de ciment, ce qui garantirait la survie de l'entreprise dès sa naissance. Fort bien, mais il faut croire ministres et investisseurs sur parole. Pas moyen de voir les études de marché qui les ont convaincus.

Retournons alors aux années 90: que disaient les critiques à l'époque? Que l'industrie québécoise du ciment n'avait pas besoin d'un nouveau joueur appuyé par l'État alors qu'elle ne fonctionnait qu'à 60% de sa capacité et qu'elle devait exporter une partie de sa production; que le monde entier, en fait, était en surproduction et essayait d'écouler ses excédents aux États-Unis. Qu'en est-il en 2014? Le Québec est toujours à 60% de sa capacité de production et ses quatre cimenteries font toujours de l'exportation. Le dumping étranger aux États-Unis, lui, s'est accentué. Et les cimenteries américaines ne voient pas d'un bon œil ce Ciment McInnis qui s'annonce sur leur marché.

À quoi s'ajoute le fait que le projet actuel est deux fois plus gros que celui des années 90. La capacité d'exploitation avait alors été fixée à un million de tonnes par année. On parle maintenant de 2,2 millions de tonnes. Précisons aussi que si, cette fois, les investisseurs sont au rendez-vous, c'est parce qu'Investissement Québec est au dossier. Sans le gouvernement, il n'y aurait pas de cimenterie à Port-Daniel.

Et peut-être que si le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'en mêlait, il n'y en aurait pas non plus! On nous vante un procédé moins polluant, qui répondra aux meilleures normes américaines. Mais cela n'empêchera pas l'émission massive de gaz à effet de serre. Et nul ne mesurera l'impact d'une telle cimenterie sur l'écosystème de la baie des Chaleurs. Les gouvernements en font l'économie au fumeux prétexte que le projet date d'avant juin 1995, moment où le recours au BAPE est devenu de rigueur. C'est plutôt que la création d'emplois à tout prix les aveugle. Ce prix, il nous faut le connaître.

L'ABDICATION DU ROI JUAN CARLOS

## Monarchie affaiblie

Affaibli par une ribambelle d'opérations, fragilisé par les « affaires » de sa fille Cristina et de son gendre, miné par ses propres errements, le roi Juan Carlos a fini par faire ce que les Espagnols attendaient depuis des mois: il a abdiqué au profit de son fils, le prince Felipe. En fait, on se doit de souligner que ce monarque a vraiment tardé à jeter l'éponge, car il n'était plus en mesure d'observer les devoirs de sa fonction depuis longtemps.

Cette quasi-impotence, constatée sur plusieurs années, du chef de l'État espagnol qui est également le chef des armées a eu des répercussions lourdes de sens. En effet, ses absences, tant physiques que mentales, ont « produit » un certain affaiblissement de l'État qui, par voie de conséquence, a réveillé les démons qui tiraillent ce vieux pays. Lesquels? Le nationalisme basque et surtout le nationalisme catalan, aujourd'hui plus aiguë qu'avant 2009, année au cours de laquelle Juan Carlos a subi la première d'une série de huit opérations. L'autre démon est le fruit de cette division entre élus de droite, qui appellent à un renforcement du pouvoir central, et ceux de gauche, qui militent pour davantage de pouvoirs alloués aux provinces.

Mis à part les hiatus relevant de son fait, de son autorité, les frasques financières de sa fille Cristina ont passablement altéré la réputation qu'avait la maison royale auprès des Espagnols. Durant plus d'une trentaine d'années, Juan Carlos a caracolé en tête du classement des personnalités. Il fut apprécié jusqu'à ce qu'on apprenne que sa fille et le mari de celle-ci étaient impliqués dans une sinistre histoire de détournement de fonds. Ce faisant, Cristina a été mise en examen en janvier dernier, ce qui a placé de facto l'immunité de la famille royale entre parenthèses.

Néanmoins, Juan Carlos va fort probablement demeurer l'une des principales incarnations de la démocratie espagnole des quarante dernières années. En effet, hier comme aujourd'hui, une forte majorité de citoyens saluent en leur monarque l'homme qui a eu le courage de faire barrage à son camp, celui des militaires dont il était issu. Il avait le grade de capitaine général. Toujours est-il que, le 23 février 1981, il ordonna aux putschistes de regagner leurs casernes. Pour tous les observateurs, c'est bel et bien son allocution télévisée de ce jour-là qui a mis fin à la tentative du coup d'État.

Juan Carlos à la retraite, Felipe va donc lui succéder. De lui, on dit qu'il a été formé, formé comme aucun autre roi de l'histoire moderne de l'Espagne. On le dit également plus posé, plus sérieux que son père. C'est bien, très bien même. Car la majorité des Espagnols estiment, avec raison, que « les monarchies n'ont plus aucun sens en Europe ».

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

## Où sont nos députés fédéraux?

Le chantier Davie de Lévis a besoin de l'aide des députés fédéraux de la région pour ficeler et pousser davantage le dossier du brise-glace NGCC John G. Dieffenbaker. Où est donc M. Maxime Bernier, le ministre de la Petite Entreprise? Pourtant, Maxime réussit très bien à se faire voir et entendre lorsque vient le temps de déblatérer abondamment sur le Québec, cela avec les mains pleines de gâteaux, mine de rien. Certains observateurs affirment que M. Bernier serait le vassal de M. Harper. Où est donc M. Steven Blaney, député de Lévis-Bellechasse, ce champion de l'hibernation prolongée? Où sont les députés du NPD de la région de Québec qui ne cessent de se regarder dans le miroir pour se dire: quand vais-je commencer à travailler? L'énergie de ces proactifs ne parvient pas à quitter la case départ. Heureusement, il y a M. Gilles Lehoullier, maire de Lévis, qui semble pousser dans la même direction que le syndicat des travailleurs du chantier Davie.

Il ne faudra surtout pas compter sur M. Harper, grand voyageur, premier ministre à temps partiel, ni sur M<sup>me</sup> Diane Finley, l'opiniâtre reine des œillères, rarement ministre des Travaux publics et

Services gouvernementaux qui, même à six pouces de la cible, la rateront lamentablement. Je commence à croire que M. Harper et M<sup>me</sup> Finley, déjà décrochés de la logique, possèdent la science inverse du succès. Le bateau prend l'eau!  
**Michel Beaumont**  
Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2014

## Le D<sup>r</sup> Barrette et le théâtre

On sait que le D<sup>r</sup> Gaétan Barrette, ex-président de la FMSQ, avait obtenu du gouvernement Charest une hausse importante et rapide de la rémunération des médecins spécialistes. Trois ans plus tard, devenu ministre, il estime que cette hausse n'est plus urgente et il propose de l'étirer sur une douzaine d'années. Dans *Le Devoir* du samedi 31 mai, M. Michel David remarque que cette situation pourrait inspirer un auteur de théâtre.

Eh bien, c'est déjà fait! L'écrivain français Georges Courteline (1858-1929) a écrit en 1898 une courte pièce intitulée *Un client sérieux*. La scène se passe au tribunal, où un avocat déploie des trésors d'éloquence pour défendre son client. Au milieu de sa plaidoirie, cet avocat apprend sa nomination à titre de substitut du procureur (ici, avocat de la Couronne). Sans hésitation et à la surprise de son client, il traverse aussitôt le

tribunal et, dans l'exercice de son nouveau rôle, démolit les arguments qu'il venait d'avancer. La pièce est très amusante, mais si j'étais médecin spécialiste, je ne trouverais pas la situation présente très drôle.

**Pierre Ducharme**  
Laval, le 1<sup>er</sup> juin 2014

## Les hassidim et le 24 juin

Cette année, le 24 juin tombe un mardi. Nous verrons donc, malgré la Fête nationale, les élèves des écoles hassidiques d'Outremont prendre leur autobus scolaire comme si de rien n'était.

Lorsque M. Werzberger parle d'intégration et de négociation (*Le Devoir* du 2 juin 2014), serait-il prêt à décréter que les écoles hassidiques respectent cette journée de Fête nationale en faisant comme tout le monde, c'est-à-dire en donnant congé à tous? Les membres de la communauté hassidique sont aussi des Québécois à part entière.

J'ose espérer que Projet Montréal saura faire les démarches nécessaires pour que le 24 juin soit respecté par l'ensemble de la communauté. [...] La communauté hassidique devrait tenir compte de cette proposition de *give and take*: pas de transport scolaire et pas d'école le 24 juin.

**Réal Gingras**  
Outremont, le 2 juin 2014

LIBRE OPINION

## Les 12 travaux de Carlos Leitao

BERTRAND MALSCH

Ph. D., professeur, Queen's School of Business

MARIE-SOLEIL TREMBLAY

Ph. D., professeure, École nationale d'administration publique

Bien que les pouvoirs de Carlos Leitao soient ceux d'un simple mortel, les épreuves qui l'attendent n'ont rien à envier à celles des héros de l'Antiquité. Tour d'horizon des 12 travaux qu'il devra réaliser pour monter haut dans l'Olympe gouvernemental.

**Maîtriser** l'hydre des dépenses publiques. Déficit estimé: 3,1 milliards en 2013-2014. Mission: équilibrer le budget. Erreur à éviter: appliquer une politique de pansement en vendant les bijoux de famille. Armes: réformes de structure, hausse des tarifs subventionnés. Atout: courage.

**Faire taire** les oiseaux de malheur de la rigueur. Mission: appliquer une politique de rigueur. Erreur à éviter: diminuer les investissements productifs. Armes: prendre l'intelligence des Québécois au sérieux, se souvenir que Québec solidaire ne représente que 8% de l'électorat. Atout: pédagogie.

**Bâtir** à la course la masse salariale de l'État. Hausse de 5,1% en 2013-2014, 60% des dépenses de programmes. Mission: dégraisser la fonction publique. Erreurs à éviter: démotiver le personnel compétent, réduire les services de première ligne. Armes: rémunération au mérite, fin de la

progression à l'ancienneté, s'inspirer du modèle scandinave. Atout: fermeté.

**Vaincre** le géant des acquis sociaux. Mission: moderniser les politiques publiques. Erreur à éviter: transformer un acquis social en un boulet social. Arme: réévaluer constamment la pertinence des programmes sociaux. Atout: créativité.

**Nettoyer** les écuries comptables du gouvernement. 8,1 milliards: montant sous-estimé des déficits cumulés dans les états financiers du Québec. Mission: présenter des états financiers avec prudence. Erreur à éviter: hypothèses économiques et comptables irréalistes. Armes: suivre les recommandations du Vérificateur général. Atout: transparence.

**Ressusciter** la classe moyenne québécoise. Taux d'endettement moyen: 140% du revenu disponible. Mission: Sauver la classe moyenne. Erreurs à éviter: transposer le fardeau fiscal vers les revenus les plus élevés, niveler la société par le bas. Armes: diminuer la pression fiscale, programme d'accès à la propriété. Atout: audace.

**Prendre** le taureau du vieillissement par les cornes. Troisième État parmi les plus vieux au monde en 2030. Mission: stimuler la natalité, préserver le système de retraite. Erreurs à éviter: fragiliser la place des femmes sur le marché du travail, appauvrir les aînés. Armes: politiques tarifaires préférentielles pour les familles, simplifier l'aide fiscale aux aînés. Qualité requise: visionnaire.

**Trancher** le nœud gordien du financement universitaire. 850 millions: montant du

sous-financement universitaire. Mission: rattraper le retard. Erreur à éviter: imaginer que le problème n'est qu'une question d'argent. Armes: modulation des droits de scolarité, plus de sélectivité, récompenser la performance en recherche. Atout: intelligence.

**Rapporter** d'Ottawa un trésor caché. Mission: récupérer une juste part de la marge financière fédérale. Erreurs à éviter: contaminer le fédéral avec les déficits provinciaux, faire croire aux Québécois que la responsabilité du déficit incombe à Ottawa. Arme: prendre en main son destin économique. Atout: confiance.

**Combattre** les hausses de taxes. État le plus taxé d'Amérique du Nord. Mission: attirer les investisseurs, récompenser le travail. Erreur à éviter: alléger le fardeau fiscal sans remettre en question le filet social. Armes: défiscaliser les heures supplémentaires, amnistie fiscale, taux d'imposition maximale inférieur à 50%. Atout: détermination.

**Ne pas se faire dévorer** par les agences de notation. Mission: restaurer le crédit du Québec à l'international. Erreur à éviter: agir trop tard. Arme: maîtrise budgétaire, compétitivité renforcée, développement de nos ressources. Atout: rapidité.

**Descendre** aux enfers et enchaîner la dette du Québec. Augmentation de la dette: 25 millions par jour. Mission: reprendre le contrôle. Erreur à éviter: se consoler en se comparant. Arme: réaliser les 11 travaux précédents. Atout: volontarisme.

## IDÉES

## Guy Rocher, le savant et le politique

Le cheminement du sociologue illustre le dépassement de cette vision binaire par laquelle la réflexion exclut l'action

KARIM BENYEKHLEF

Professeur, Université de Montréal, Directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP) de l'Université de Montréal et directeur du Laboratoire de cyberjustice.

Extrait de la préface du livre collectif : Guy Rocher, Le savant et le politique, dirigé par Violaine Lemay et Karim Benyekhlef. L'ouvrage est lancé ce mardi.

Les engagements intellectuels et politiques [du sociologue] Guy Rocher posent la question inévitable de la tension entre la pensée et l'action. La Cité n'est pas le lieu de la pure idéation. Et, comme l'écrit Michel Winock, «une double tentation saisit l'homme de l'esprit. Ou rester dans le monde de la pureté idéale, qui est celui du langage — mais au risque de s'isoler et de rester sans prise sur le monde. Ou accepter trop bien les impératifs de l'univers politique, choisir son camp, devenir partisan, savoir se taire ou parler toujours à bon escient — au risque cette fois de n'être plus qu'un auxiliaire de police ou un fonctionnaire des espérances en suspens, un gestionnaire plus ou moins zélé du pouvoir».

La figure de l'intellectuel organique, définie par Gramsci, se dessine, celle de l'intellectuel qui justifie «la classe dominante dans ses pouvoirs en produisant l'idéologie de sa domination». À cette figure s'oppose, schématiquement, celle de l'intellectuel critique dont la posture est à contre-courant des pouvoirs, résolument en opposition à la doxa mais, aussi parfois, habitée par une idéologie prométhéenne d'un nouvel homme, d'un nouvel âge. On connaît les dangereuses et mortelles dérives auxquelles ont donné lieu les grandes religions séculières du XX<sup>e</sup> siècle. Mais c'est sans doute là une vision binaire et élémentaire qui appartient plus à ce XX<sup>e</sup> siècle marqué par une lutte épique entre des idéologies mortifères et un idéal démocratique pétri de contradictions et de bonnes intentions.

## Hyperspécialisation

L'intellectuel, aujourd'hui, écrit Pierre Nora, «n'est plus sacerdotal». Il «s'est puissamment laïcisé, son prophétisme a changé de style». Le contexte d'exercice de l'intellectuel a profondément changé depuis l'après-guerre. «L'investissement scientifique» a complètement immergé l'intellectuel «dans un large réseau d'équipes et de crédits». Cette immersion dans des réseaux subventionnés de recherche soulève alors la question de l'expertise de l'intellectuel. Dans un monde scientifique aujourd'hui catégorisé, l'expertise de l'intellectuel n'est plus totale ou globale, si elle le fut jamais, elle devient parcellaire et hyperspécialisée. Ce cantonnement de l'activité intellectuelle, exacerbée par une bureaucratisation de la re-



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

Le livre Guy Rocher, Le savant et le politique paraît ce mardi aux Presses de l'Université de Montréal.

« Les sociétés contemporaines occidentales, préoccupées par leur complexité et leurs mutations incessantes, font une part belle à l'opinion de l'expert »

cherche, aurait comme conséquence de restreindre la portée du discours de celui-ci et de congédier la figure de l'intellectuel-oracle. Tant mieux, diraient certains. Pourtant, rien n'est moins sûr. Les sociétés contemporaines occidentales, préoccupées par leur complexité et leurs mutations incessantes, font une part belle à l'opinion de l'expert, sollicité sans cesse pour éclairer les politiques dans un monde qui, s'il apparaît moins

idéologique, n'en est pas moins à la recherche d'un oracle laïque qui revêt les oripeaux non pas de la doctrine, mais de la science.

Rocher a-t-il su démarquer son engagement politique de son action scientifique? Il reviendra au lecteur d'en juger. Une séparation nette et tranchée relève de l'illusion et d'une certaine naïveté. La question n'est pas tant de savoir si un savant peut être un politique que de se deman-

der si le savant abdique toute liberté intellectuelle lorsque son engagement le porte loin du confort de l'université.

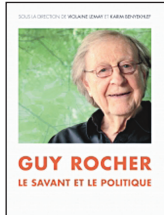
## Pertinence et liberté

Les contributeurs de cet ouvrage démontrent tout au long de ces pages la pertinence de la réflexion de Guy Rocher dans les débats scientifiques et politiques de notre temps et sa liberté. Son cheminement illustre le dépassement de cette vision binaire par laquelle la réflexion exclut l'action. Il est possible de participer à l'action politique de sa communauté, puis de revenir à ses «chers études» sans que l'une soit dénaturée par l'autre. Pour Rocher, «la pratique de la sociologie a été marquée par un va-et-vient presque incessant entre, d'une part, la pratique de l'action et, d'autre part, la pratique de l'interprétation». Son engagement politique se signale notamment dans l'élaboration de certaines grandes politiques du gouvernement québécois (loi 101, politiques culturelles, etc.) où on reconnaît la patte du sociologue.

Loin des débats homériques et clivants des années d'avant et d'après-guerre, la tension entre le politique et le savant se résout avantageusement en l'espèce par la démonstration de l'apport inestimable de la science dans la conception des politiques d'un État québécois en pleine affirmation de son identité. Le contexte historique explique peut-être cette heureuse résolution. En effet, l'action de Rocher s'est déployée dans un monde démocratique, paisible et prospère. L'arrière-plan historique n'est plus encombré par la montée des radicalités idéologiques mortifères.

Le CRDP aura offert à Rocher de revenir à la réflexion intellectuelle tout en maintenant une parole politique. Ce cadre, c'est celui du «travail quotidien et anonyme» de l'intellectuel, «comme éducateur», qui «paraît devoir être reconnu comme le véritable contre-pouvoir, à la fois critique et organique, au sein de la société démocratique». Paisiblement, discrètement, le travail scientifique de Rocher s'est accompli en prise avec les sujets du moment. Il est difficile de ne pas évoquer les générations de jeunes chercheurs qui sont passés par le Centre et ont pu bénéficier de ses enseignements. C'est sans doute là le principal héritage du savant. Et ces générations peuvent faire sienne l'action de Rocher, parce que «la seule chose que nous pouvons, que nous devons savoir, c'est que l'aménagement du monde, l'aménagement de la société et la conduite de notre vie sont notre affaire, que c'est nous qui leur donnons un sens; [le sens] que, ensemble, les hommes veulent leur donner et que chacun de nous, sous sa responsabilité et par son choix, décide de donner à sa propre vie».

Rocher, avec d'autres bien sûr, a contribué à défricher le chemin qui conduit à un Québec moderne.



## Surprenante Nouvelle-France!

Nous devrions faire preuve, à l'égard de ce passé, du même type d'ouverture que nous pratiquons à l'égard des altérités présentes

PATRICK MOREAU

Rédacteur en chef de la revue Argument

De la Nouvelle-France, le lecteur contemporain ne connaît en règle générale que quelques clichés qui font figure d'images d'Épinal: des guerres (contre les Iroquois et contre les Anglais); les Filles du roi débarquant sur les quais de Québec; quelques missionnaires qui s'enfoncent dans les bois pour aller y convertir les Amérindiens et pour finir parfois en martyrs attachés au poteau de torture; des coureurs des bois; des castors à profusion et un commerce des pelleteries qui est à peu près la seule richesse de la colonie; une poignée de colons s'attelant à la tâche de défricher la vallée du Saint-Laurent; trois villes (même si deux d'entre elles — Trois-Rivières et Montréal — ne seraient à nos yeux guère plus que des bourgades) et quelques paroisses qui poussent sur ce sol à peine défriché et où se conservera quelque chose de l'absolutisme monarchique et du catholicisme post-tridentin qui

présent alors de tout leur poids sur la France. Bref, des débuts prometteurs, certes, — «l'émergence d'une société», comme dit le nouveau programme d'histoire du secondaire —, mais qui n'ont en eux-mêmes que peu d'intérêt.

Cette vision pour le moins stéréotypée de la Nouvelle-France fait l'impasse sur deux siècles (de 1534 à 1759) d'une histoire très riche, variée et qui recèle, si seulement on prend la peine de s'y intéresser, bien des découvertes. Bien des surprises aussi.

Cette vision pour le moins stéréotypée de la Nouvelle-France fait l'impasse sur deux siècles d'une histoire très riche

## Alliés

Ainsi en va-t-il de la rencontre entre les Français et les Amérindiens, que l'on résume trop souvent de façon caricaturale au mépris que les premiers auraient éprouvé à l'égard des seconds et au terme «sauvages» qui leur servira à désigner les habitants du nouveau continent. La réalité est beaucoup plus complexe. Du fait de leur petit nombre, eu égard à l'immensité du territoire dont ils revendiquent la propriété sous le nom de Nouvelle-France, les Français, dès le départ (avec Grévy du Pont et Cham-

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages d'un des derniers numéros de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro (printemps-été 2014) de la revue *Argument*.

## ARGUMENT

POLITIQUE SOCIÉTÉ HISTOIRE

vol. 16, n° 2, printemps - été 2014



Surprenante NOUVELLE-FRANCE!

Autour d'un livre : Joseph Yvon Thériault

Évangéline : Contes d'Amérique

plain), établissent avec les premiers habitants une relation qui fait d'eux des alliés, bien plus que des sauvages à exterminer afin de s'approprier leurs terres ou des peuples à coloniser. Cette première rencontre jette les bases d'un rapport à l'autre qui, bien que non dénué de conflits, n'est pas avant tout un rapport de force, mais bien plutôt un rapport d'échange (en la matière, on peut parler d'ouverture à l'autre, de méli-tissage ou d'interculturalisme, termes ou expressions anachroniques en ce qu'on les doit à notre époque, sans que celle-ci ait pour autant inventé ces attitudes où se décline une des potentialités universelles de la relation à autrui).

En quête de nouvelles alliances, de nouveaux territoires de traite, et, pendant longtemps, d'une route vers la Chine puis d'un débouché sur la mer occidentale, Français et Canadiens s'élancent à la découverte d'un territoire immense qui s'étendra bientôt de Terre-Neuve aux Rocheuses et des abords de la baie d'Hudson à l'estuaire du Mississippi. Outre des profits liés à la traite pelletière ou cette conquête des âmes qu'ils y opèrent avec plus ou moins de succès, les explorateurs, traiteurs, missionnaires qui parcourent ce nouveau pays à la taille d'un continent en retirent aussi une connaissance intime des différentes nations amérindiennes (on oublie trop souvent que

des truchements — autrement dit des interprètes — comme Jean Nicolet, des missionnaires tels Gabriel Sagard ou Paul Lejeune s'en vont vivre durant des mois, parfois des années parmi les Amérindiens) qu'ils se mettent à nommer: Montagnais, Hurons, Saulteux, Illinois, Christenaux, etc., à décrire, dont ils entreprennent d'apprendre les langues. Loin d'être colonisés (ils le seront plus tard), les Amérindiens imposent en effet à leurs hôtes cet apprentissage de leur propre langage, certaines de leurs coutumes (le pétunage, les harangues, les échanges de cadeaux), et s'ils se montrent satisfaits de recevoir des fournitures européennes (textiles, chaudrons et haches de métal, fusils et alcool), les échanges sont réciproques et les Français de leur côté leur empruntent aussi quelques-uns de leurs usages ou de leurs outils (le canot d'écorce, les caches de fourrures, de vivres enfois dans le sol, la «petite guerre»).

## Acteurs de l'histoire

En tout état de cause, on ne peut donc résumer cette rencontre entre Français, puis Canadiens, et Amérindiens au seul impérialisme des premiers, à la victimisation des seconds. Les uns comme les autres sont les acteurs d'une histoire, et non ses témoins

passifs. Nul ne ressort, si l'on peut dire, indemne de cette mise en relation brutale de deux civilisations si différentes. Du fait de cette rencontre, Français et Amérindiens (même si pour ces derniers on en possède forcément peu de traces) sont amenés d'une manière ou d'une autre à relativiser leur propre culture. D'une telle mise à distance, la littérature de l'époque conserve de multiples témoignages: du récollet Gabriel Sagard, en mission durant un an chez les Hurons, au baron de Lahontan qui inventera, avec son Huron philosophe Adario, le mythe du «bon sauvage».

C'est l'une des raisons pour lesquelles il serait certainement souhaitable de faire preuve à l'égard du passé de la même ouverture dont nous savons faire preuve à l'égard des altérités présentes et de relire sans préjugés ces vieux textes, ce qui nous permettrait probablement de nous rendre compte qu'ils sont bien éloignés des clichés trop souvent colportés jusque dans les classes. C'est ce à quoi s'emploie *Argument* avec ce numéro spécial consacré à la Nouvelle-France.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters); Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre); Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Élise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## PONT

SUIITE DE LA PAGE 1

Le maire de Bois-des-Filion et président de la Coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19, Paul Larocque, est ravi. « Cette autoroute, c'est bien plus qu'un apport autoroutier; c'est d'abord un projet de transport collectif. C'est une révolution dans notre façon d'intégrer le transport collectif à notre mode de vie », dit-il.

## Feu vert au transport collectif

L'avis semble partagé du côté de Laval, où le maire Marc Demers, dans un communiqué diffusé au lendemain d'une séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la semaine dernière, a souligné l'importance du transport collectif. « Cette phase finale de l'autoroute, planifiée depuis longtemps, doit favoriser en priorité les exigences du transport collectif. »

La séance du BAPE marque aussi une étape importante dans ce projet dont les balbutiements remontent aux années 60. « En 40 ans, jamais ce projet ne s'est rendu aussi loin », s'est réjoui M. Larocque.

Deux raisons expliquent la hausse du coût prévu du projet, selon Guillaume Paradis, porte-parole du ministère des Transports du Québec (MTQ). A commencer par la bonification du chantier, qui se traduira par l'ajout d'un



MPD/CC

Des citoyens et des élus de la couronne Nord réclament depuis de nombreuses années le parachèvement de l'autoroute 19.

deuxième pont et de deux nouveaux échangeurs. « Le deuxième pont, construit à côté du pont existant, permettra la circulation en continu des autobus sur les deux voies réservées au transport collectif », dit-il. Quant aux échangeurs, de deux, ils passent à quatre (Dagenais Est, Saint-Saëns Est, des Laurentides-des Mille-Îles et Adolphe-Chapleau), en plus de l'échangeur 640 qui sera réaménagé.

La deuxième cause de la hausse de la facture réside dans la création d'une réserve financière mise sur pied pour pallier, entre autres choses, l'inflation, le risque et la hausse du prix des matériaux. M. Paradis n'a toutefois pas été en me-

sure de chiffrer cette réserve. Au final, le tronçon projeté comptera quatre voies longues de 8 km (deux dans chaque direction) et deux voies (une dans chaque direction) réservées au transport collectif qui s'étendront sur 10 km, soit du nouveau stationnement incitatif qui sera aménagé au nord de l'autoroute 640 jusqu'au boulevard Saint-Martin, à Laval. Enfin, une piste multifonctionnelle réservée au transport actif sera aménagée sur une longueur de 9 km. Selon l'échéancier avancé, les travaux débiteront vers la fin de l'année 2016 et s'échelonnent sur une période de trois ans.

Rappelons qu'un Comité d'axe A-19, mis sur pied en février dernier, sera chargé de mettre en évidence les solutions optimales en matière de transport collectif et de mobilité. Parmi les partenaires qui y siègent se trouvent les sociétés de transport (CIT Laurentides et STL, à Laval), ainsi que plusieurs élus de Laval et de la couronne Nord (MRC Les Moulins et Thérèse-De Blainville), les régions limitrophes de la future autoroute.

L'emprise actuelle de l'autoroute 19 a été acquise par le MTQ, en 1970. Trois ans plus tard, soit en 1973, la Ville de Laval et le MTQ se sont entendus pour prolonger l'autoroute 19 entre la 440, à Laval et la 640, à Bois-des-Filion. Il a fallu exproprier 80 maisons et 30 commerces du centre-ville de Bois-des-Filion.

Collaboratrice  
Le Devoir

## ÉCOLES

SUIITE DE LA PAGE 1

résultat ne peut être revu à la baisse à la suite de l'application de ces modifications», lit-on dans la lettre envoyée aux écoles par la direction des études.

Un enseignant de 4<sup>e</sup> année la région de Québec déplore cette « obsession » du gouvernement qui ne cherche qu'à atteindre les cibles de réussite. « Ils sont obsédés par les notes et les statistiques », constate-t-il. « Pourtant, ils s'étaient pris à leur propre jeu. Ils mettent la barre très haut, mais, finalement, ils changent les notes parce que les élèves ne réussissent pas », a-t-il ajouté.

Jean-Guy Hamel se défend de ne se préoccuper que des chiffres, soutenant que l'impact des corrections de l'épreuve de lecture sur la note finale est somme toute marginal. Mais, selon lui, il ne faut pas décourager les élèves dans leur cheminement scolaire. « C'est sûr que ce n'est jamais une situation plaisante, surtout en début de parcours, pour un élève d'être en situation d'échec. Surtout si ça ne reflétait pas son cheminement pendant l'année. »

L'enseignant de Québec s'étonne d'une telle confusion. « C'est n'importe quoi. Tout ce qu'ils

« C'est n'importe quoi. Tout ce qu'ils veulent, c'est sauver la face parce qu'ils ont eu un taux d'échec inattendu »

Un enseignant de Québec

veulent, c'est sauver la face parce qu'ils ont eu un taux d'échec inattendu », déplore l'homme qui a voulu garder l'anonymat. « Pourtant, ajoute cet enseignant, l'examen a été fait et refait, et vérifié par des cohortes d'enfants. Les enseignants ont même eu une formation là-dessus. C'est assez étonnant que le ministère se soit trompé à ce point. »

M. Hamel reconnaît que l'épreuve avait été testée au préalable auprès de 400 élèves. « Notre mise à l'essai est bonne, mais on s'est aperçus que des éléments nous avaient échappés. Il y a des biais qui s'étaient introduits à notre insu. C'est pour ça qu'on est intervenus somme toute rapidement, a-t-il reconnu. La préoccupation de la mise à l'essai portait davantage sur la nature des tâches, par exemple déterminer si des

biais culturels peuvent s'introduire selon le sujet du texte. »

## Fardeau supplémentaire

C'est la deuxième année que les élèves de 4<sup>e</sup> année sont soumis à la nouvelle épreuve ministérielle en lecture. Ce grand nombre d'échecs résulte d'un resserrement, visiblement trop grand, des critères d'évaluation, selon M. Hamel. « Habituellement, lorsqu'on est dans les épreuves de secondaire 4 ou 5, on fait des analyses et on est en mesure d'intervenir directement au moment de corriger avec nos correcteurs du ministère », a-t-il souligné.

Mais les épreuves au primaire sont corrigées par les enseignants eux-mêmes, et le ministère n'a pas d'information ou de contrôle sur les résultats, précise-t-il.

Aux enseignants qui ne voudront pas d'un tel fardeau supplémentaire de correction à ce temps-ci de l'année, la direction de la sanction des études répond que les changements ne nécessiteront qu'une heure de travail. « On a fait des simulations pour évaluer la charge que ça représentait, sachant que les enseignants ont à peu près 25 élèves en 4<sup>e</sup> année », a expliqué M. Hamel. Il ajoute que la correction ne touche que 6 questions sur 20.

Le Devoir

## CLIMAT

SUIITE DE LA PAGE 1

vés du gaz naturel, les États-Unis ont brûlé davantage de charbon, pour une moyenne mensuelle de 35 millions de tonnes.

Le président Obama voit donc dans son plan la pièce maîtresse autour de laquelle doit s'articuler la lutte contre les changements climatiques. « Ces nouvelles normes nous aideront à laisser à nos enfants un monde plus sûr et plus stable », a d'ailleurs lundi déclaré le président américain lors d'une conférence téléphonique.

Mais le climat est un dossier politiquement explosif dans un pays où plusieurs élus contestent la réalité des changements climatiques, alors que d'autres s'interrogent sur la responsabilité de l'activité humaine dans la pire crise environnementale de l'histoire. L'administration démocrate a donc décidé de passer par la voie de la réglementation en s'appuyant sur la Loi sur la propreté de l'air (Clean Air Act).

LEPA prévoit de parachèver sa réglementation d'ici un an. Chaque État devra ensuite proposer, d'ici juin 2016, son plan d'action détaillé pour atteindre l'objectif fixé. Un État pourra par exemple décider de fermer certaines centrales vieillissantes, d'encourager le développement du solaire ou de l'éolien, ou encore de mettre des mécanismes en place pour réduire la consommation énergétique des ménages. L'implantation de marchés du carbone fait aussi partie du panier de solutions.

## Signal fort

La commissaire européenne au Climat, Connie Hedegaard, a salué la décision en disant qu'il s'agissait de « la plus forte jamais prise par un gouvernement américain pour combattre le changement climatique ». La responsable climat de l'ONU, Christiana Figueres, a pour sa part jugé que ce projet enverrait « un signal positif » aux pays du monde entier, en démontrant que « l'un des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre prend l'avenir de la planète et de ses habitants au sérieux ».

M. Obama a effectivement voulu envoyer un « message » à la communauté internationale, affirme Hugo Séguin, spécialiste de la question climatique et enseignant à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. « Depuis des années, les États-Unis sont à la traîne dans la lutte contre les changements climatiques. En fait, ils ne font pas ce qu'ils devraient



CHIP SOMODEVILLA/GETTY IMAGES NORTH AMERICA/AFP

L'administratrice de l'EPA, Gina McCarthy, lors du dévoilement, lundi, des nouvelles lignes directrices à l'endroit des centrales.

faire en tant que pays développé, riche et historiquement le premier producteur de gaz à effet de serre. On peut dire qu'ils sont loin de faire leur part, surtout lorsqu'on les compare à l'Europe, par exemple. »

Or, Barack Obama souhaite selon lui léguer un « héritage » politique positif sur la question climatique. L'administration américaine espère en outre démontrer sa volonté d'agir, à un peu plus d'un an de la rencontre de Paris. C'est là que les 190 États qui négocient sous l'égide des Nations unies doivent parvenir à un accord sur le climat dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

« Ils doivent élaborer ce plan pour demeurer crédibles dans la négociation », estime M. Séguin, qui participe chaque année au cycle de négociations climatiques internationales. « Démontrer leur capacité de mettre en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre est une porte d'entrée dans la négociation. »

## Message à Ottawa

Hugo Séguin voit aussi dans le plan Obama un message clair pour le gouvernement de Stephen Harper, qui a toujours dit vouloir suivre les objectifs de Washington dans le dossier du climat. « La décision américaine met de la pression supplémentaire sur le gouvernement canadien pour qu'il s'attaque à notre principale source de croissance des émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire le pétrole et le gaz. »

A Ottawa lundi, le gouvernement conservateur a toutefois plus ou moins laissé entendre que les États-Unis étaient deux ans en retard sur le Canada. « Nous avons annoncé des règles

pour ce secteur il y a deux ans, a lancé M. Harper à la Chambre des communes. Non seulement avons-nous agi, mais en vertu des règlements que ce gouvernement a mis en avant, nos réductions seront 150 % plus importantes que celles des États-Unis. Nous agissons plus tôt, nous agissons de manière plus importante. »

Les partis d'opposition ont été prompts à dénoncer ce qu'ils considèrent comme de la malhonnêteté intellectuelle. Bien qu'annoncées en 2012, les mesures canadiennes n'entreront en vigueur qu'en 2015. Mais, surtout, les centrales au charbon n'ont pas, au Canada, l'importance qu'elles ont aux États-Unis. Pour faire un geste d'importance équivalente, font-ils valoir, il faudrait que le Canada s'attaque aux émissions du secteur pétrolier et gazier, ce qu'il ne fait pas et n'a plus l'intention de faire.

« Nous n'avons pas de réglementation en ce sens, fait justement valoir Hugo Séguin. Le cadre réglementaire est promis et reporté depuis des années. Or, l'administration américaine vient de démontrer qu'elle est prête à faire un geste sérieux. Est-ce que le Canada est prêt à faire un geste similaire? C'est la véritable question. »

Selon les dernières données disponibles, à moins de consentir des efforts supplémentaires majeurs, le Canada ratera complètement les cibles de réduction de gaz à effet de serre pourtant revues à la baisse par les conservateurs. Les émissions devraient plutôt grimper, alimentées par les pétroliers qui exploitent les sables bitumineux albertains.

Avec Hélène Buzzetti et Marie Vastel  
Le Devoir

## PROSTITUTION

SUIITE DE LA PAGE 1

la Cour suprême, dénoncent ce « modèle nordique » parce qu'il ne fera que reproduire les mêmes travers du régime actuel. Si un client craint de se faire prendre (comme autrefois la prostituée), il refusera de se rendre dans un lieu reconnu et préférera arpenter les ruelles et autres lieux sombres non sécuritaires pour trouver ce qu'il cherche. L'absence de sécurité que les prostituées dénonçaient avec leur cause persistera, selon elles.

« On croit que lorsqu'on criminalise une industrie ou une partie de l'industrie, on la maintient dans la clandestinité », soutient la coordonnatrice clinique chez Stella, Anna-Aude Caouette. Chez Stella comme chez Maggie's, qui représentent respectivement les travailleurs du sexe de Montréal et de Toronto, on déplore au départ la tenue de cette consultation publique. Les deux groupes estiment que les questions étaient « biaisées » pour amener les répondants à préférer la criminalisation des clients. En outre, on s'interroge sur la pertinence de concocter une politique publique sur l'opinion de gens qui ne sont pas concernés par cette industrie.

« On ne me demanderait pas de commenter les conditions d'emploi dans l'industrie de la pêche, alors on doit se poser la question pourquoi des gens qui ne sont pas des travailleurs du sexe sont considérés comme la meilleure source d'information pour influencer la rédaction de lois sur l'industrie du sexe », indique dans un communiqué de presse Vanessa D'Allesio, une travailleuse du sexe siégeant au conseil d'administration de Maggie's.

## D'ici le 20 décembre

Le projet de loi est attendu dans les prochains jours. Le gouvernement a jusqu'au 20 décembre pour le faire adopter à la Chambre des communes et au Sénat. Plus il tarde à le déposer, moins il y aura de temps pour en débattre.

Notons par ailleurs que 62 % des 31 000 personnes ayant fait parvenir leur avis au ministère de la Justice estiment qu'il devrait être criminel de vivre de la prostitution d'autrui. Cette clause est souvent associée au proxénétisme coercitif. Encore là, les prostituées font valoir que les choses sont plus complexes que cela. « Les proxénètes ne sont pas tous des proxénètes de coercition », rappelle M<sup>me</sup> Caouette. Il peut s'agir de tiers partis qui assurent la sécurité de la travailleuse, par exemple un chauffeur, une réceptionniste, un webmestre de site de prise de rendez-vous ou même un collègue avec qui on reçoit les clients dans un même endroit. »

Le Devoir

## Sœur libérée au Cameroun: les missions remises en question

À la lumière de la libération de sœur Gilberte Bussièrre, qui a passé deux mois en captivité au Cameroun, la congrégation à laquelle elle appartient se livrera à une « sérieuse réflexion » sur l'avenir de ses missions dans le pays africain. La leader de la Congrégation de Notre-Dame, Joséphine Badali, s'est montrée rassurée de constater que sœur Gilberte, 74 ans, semblait être en bonne santé lors de leur échange téléphonique. « Elle avait une voix forte. Elle était heureuse. De ce que nous savons à ce moment-ci, c'est qu'elle est en bonne santé », s'est-elle réjouie en conférence de presse à Montréal, lundi. Elle dit ignorer à quel moment l'ancienne captive rentrera au pays. La situation sécuritaire dans le nord du Cameroun est source d'inquiétude pour la congrégation. Le pays partage une frontière avec le Nigeria, où sévit le groupe islamiste radical Boko Haram.

La Presse canadienne

## Précision

L'éditorial sur l'Initiative en santé maternelle et infantile publié dans notre édition de samedi indiquait que le gouvernement fédéral s'était engagé à financer ce programme à hauteur de 3,25 milliards de dollars pour la période 2015-2020. Le montant accordé est plutôt de 3,5 milliards. Pour la période 2010-2015, la contribution du gouvernement canadien à ce programme avait été de 2,85 milliards.

## Rectificatif

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article intitulé « L'ex-p.-d.g. de l'AMT dans la mire de l'UPAC », publié samedi en page A 3. Contrairement à ce que nous avons écrit, le nom d'Olivier Beaugard, directeur de l'audit interne à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), n'apparaît pas dans l'agenda que Rosaire Sauriol a remis volontairement aux policiers. M. Beaugard ne faisait donc pas partie de la liste des personnes qui devaient se rendre au Centre Bell avec Joël Gauthier pour un spectacle de Madonna, le 22 juin 2006. Nous nous excusons auprès de M. Beaugard pour l'ivoir associé à tort à cet événement. Les documents judiciaires dont il est question dans notre article démontrent au contraire que M. Beaugard a collaboré avec les policiers, en leur remettant des photocopies de l'agenda de Joël Gauthier.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390